

*Pour se rendre au SSR Gériatrique du site de Marines :*

Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin  
12 boulevard Gambetta - 95640 Marines  
1er étage bâtiment principal

**En voiture :**

Depuis Pontoise, prendre la D915 vers Gisors

Depuis Magny-en-Vexin, prendre la D153 puis la D915 vers Pontoise.

Coordonnées GPS : Latitude 49,147 Longitude 1,974

**En transports en commun :**

Bus 95-08 Cergy Préfecture - Santeuil, arrêt « Hôpital Marines »

## Le Service de Soins de Suite et de Réadaptation Gériatrique du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin



**Responsable de service : Dr Valérie RUPARI**  
**Tél. secrétariat : 01 34 67 56 41**  
**ssrg@ght-novo.fr**  
**12 boulevard Gambetta - 95640 Marines**

Co194/V18/15.01.19

# Le service de Soins de Suite et Réadaptation Gériatrique

## LES MISSIONS

Les missions du SSR Gériatrique sont de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques, sociales, des déficiences et limitations de capacité et de promouvoir la réadaptation du patient âgé :

- soins éducatifs, préventifs, curatifs et palliatifs,
- la réadaptation fonctionnelle, rééducation et restauration de l'autonomie,
- diagnostic, évaluations (cognitive, chute, nutrition, escarre ...),
- préparation à l'accompagnement et à la réinsertion familiale et sociale,
- orientation vers une structure médico-sociale.



## LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge des patients est assurée de façon continue par une équipe pluridisciplinaire formée spécifiquement à la gériatrie :

### Personnel médical

**Docteur Mahaman Moussa**  
Chef de pôle gériatrique  
[mahaman.moussa@ght-novo.fr](mailto:mahaman.moussa@ght-novo.fr)

**Docteur Valérie Rupari**  
Responsable de service  
Praticien hospitalier gériatre  
[valerie.rupari@ght-novo.fr](mailto:valerie.rupari@ght-novo.fr)

### Cadre de santé

**Madame Muriel Garcia**  
[muriel.garcia@ght-novo.fr](mailto:muriel.garcia@ght-novo.fr)

### Secrétaire Médicale

**Madame Catherine Deldicque**  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30  
Téléphone : 01 34 67 56 41  
Télécopie : 01 34 67 56 44  
[ssrg@ght-novo.fr](mailto:ssrg@ght-novo.fr)

### Assistante sociale

**Madame Béatrice Derchain**  
Téléphone : 01 34 67 55 14  
[beatrice.derchain@ght-novo.fr](mailto:beatrice.derchain@ght-novo.fr)

### Secrétaire de l'assistante sociale

**Madame Peggy Caldas Da Silva**  
Téléphone : 01 34 67 55 02  
[peggy.caldas@ght-novo.fr](mailto:peggy.caldas@ght-novo.fr)

### Équipe paramédicale et soignante :

infirmiers, aides soignants, diététiciennes, psychomotricien, ergothérapeutes, psychologues, masseur-kinésithérapeute.

## L'ADMISSION

Elle est réalisée :

- À partir des courts séjours
- Possibilité d'entrée directe à partir du domicile (le médecin traitant/référent doit se mettre en contact avec le médecin de l'unité). Un dossier d'inscription est alors à demander et à retourner complété et étayé au SSRG par le médecin traitant/référent.

Lors de l'admission d'une personne, une évaluation gérontologique est réalisée. Elle permet :

- d'établir un bilan de santé et un bilan médico-social,
- d'évaluer le degré d'autonomie,
- de définir la prise en charge globale dont la personne âgée a besoin.

## LE SERVICE

Le service possède des locaux et équipements adaptés aux personnes âgées présentant une dépendance physique ou psychologique.

L'unité dispose de 26 chambres individuelles et 2 doubles, équipées de



salle de bain/douche, de lits à hauteur réglable, de fluides médicaux en prises murales et d'un téléviseur individuel.

Les locaux de rééducation disposent de matériels adaptés (table de verticalisation, barres parallèles, système de pouliothérapie).

Les espaces de circulation sont équipés de main courante.

Une salle à manger commune permet la prise de repas à table.



## LA DURÉE DE SÉJOUR

Elle est adaptée à chaque patient.

HEURES DE VISITE : 13h00 à 20h00

## LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Tout assuré social peut être admis dans cette structure.

Le tarif journalier général est pris en charge par la Sécurité Sociale.

Il existe un forfait journalier pris en charge par les mutuelles.

Si vous n'êtes pas à 100% (ALD), vous devez vérifier auprès de votre mutuelle si les transports sont bien pris en charge.